

★ **Soregor Patrimoine : une équipe à votre service**



**Eric Barioulet**

*Gérant - Conseil en gestion de Patrimoine*

Titulaire du Diplôme Universitaire 3<sup>ème</sup> cycle de gestion de Patrimoine de l'université de Clermont-Ferrand.

Vingt années d'activité au sein de Banques Régionales, où il dirige successivement l'Agence de Gestion Privée du CIC dans le Maine et Loire puis la filière Gestion de Patrimoine de la Caisse d'Epargne des pays de La Loire.



**Philippe Patinier**

*Conseil en gestion de Patrimoine*

Titulaire du Diplôme Universitaire 3<sup>ème</sup> cycle de gestion de Patrimoine de l'université de Clermont-Ferrand.

Expériences au sein de Banques nationales, de compagnies d'assurances et de caisses de retraites. Spécialiste en Prévoyance et Epargne des entreprises et du chef d'entreprise.



**Bernard Hecquet**

*Consultant*

Expert-comptable

Master 2 gestion du patrimoine privée Université de Bordeaux 2

Depuis 25 ans, aux cotés des dirigeants d'entreprise qu'il accompagne dans le développement de leur entreprises et de leur patrimoine.



**Richard Etourneau**

*Conseil en Gestion de patrimoine*

Diplômé du master II de gestion de patrimoine de l'université d'Angers.

Au contact de chefs d'entreprise qu'il accompagne depuis 8 ans en tant que Gérant Privé au sein de banques régionales.



**Dominique Miette**

*Assistante Gestion de Patrimoine*

Diplômée Clerc de Notaire

★ **Une activité sécurisée**

Adossée au groupe pluridisciplinaire Soregor ([www.soregor.fr](http://www.soregor.fr)), Soregor Patrimoine bénéficie des habilitations suivantes :

**Conseiller en Investissement Financier – CIF** – référencé sous le n° E001508 par l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Activité de courtier en assurance** inscrit en catégorie B sous le n° 08043687 à l'ORIAS – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) – placé sous le contrôle de l'ACP, 61 rue Taitbout 75436 Paris. Activité positionnée dans la catégorie « B » selon l'article L.520-1 II du code des assurances, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurances ou de capitalisation des établissements listés au verso.

**Démarchage financier ou bancaire** sous le n° 2082493832MY (-article L341-12 du code monétaire et financier [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce"**

n° 2008-49-307-T délivrée le 3 juillet 2008 par la préfecture d'Angers – NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS EFFETS ou VALEURS –

Les droits d'accès et de rectification des informations concernant le souscripteur, peuvent être exercés au siège social de Soregor Patrimoine suivant l'engagement pris et enregistré sous **le n° 1312149** auprès de la CNIL (commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) selon les prescriptions de l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés du 6 janvier 1978".

**Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière - RCP n° 227122 MMA COVEA RISK**  
19, 21, Allée de l'Europe 92616 Clichy

★ **Un engagement de qualité**

Membre de l'**ANACOFI-CIF**, Soregor Patrimoine s'engage à respecter le «code de bonne conduite» de l'association disponible sur : [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

Dans le cadre de sa démarche qualité, Soregor Patrimoine est «certifié ISO 9001 version 2008».



## ✦ Un pôle juridique et fiscal

Dans le cadre de son activité de conseil, Soregor patrimoine s'appuie sur le cabinet SAJE, Société d'Avocats et Juristes de l'Entreprise, et collabore étroitement sur l'ensemble des problématiques juridiques et fiscales avec :



**Jean-Pierre Mellier**  
Co-gérant Saje  
Avocat - Fiscaliste



**Christopher Silly**  
Juriste

## ✦ Les principaux partenaires référencés

Dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations patrimoniales, Soregor Patrimoine peut accompagner ses clients dans le choix de leurs partenaires.

**Attachée à son indépendance, Soregor Patrimoine porte une attention toute particulière au référencement de ses partenaires au travers d'un comité de validation composé d'experts du Groupe Soregor.**

**A ce jour, les principaux partenaires référencés par Soregor Patrimoine sont :**

### COMPAGNIES D'ASSURANCE

Cardif - Swisslife  
Groupe Le Conservateur  
UFG - Oradéa  
HSBC - UAF

### BANQUES

La Compagnie Financière  
Edmond de Rothschild  
Banque Privée 1818  
Swisslife banque

### IMMOBILIER

Isélection  
Bouygues Immobilier  
Nexity  
Cerenicimo

### AUTRES

123Venture  
Fongépar  
Ciprès  
La Mondiale

La liste complète des partenaires est disponible sur simple demande.

Ces établissements permettent d'avoir accès à de nombreux gestionnaires et notamment : Carmignac Gestion, DNCA, SGAM, Tocqueville...

*Etablissements promoteurs de produits avec lequel il existe un lien capitalistique significatif : NÉANT*

## ✦ Un mode de facturation & de rémunération transparent

Chaque prestation de Soregor Patrimoine fait l'objet d'une lettre de mission signée par le client détaillant les objectifs de la mission, la méthodologie ainsi que la nature et le niveau de rémunération.

Les préconisations font l'objet d'un document écrit commenté lors d'un rendez-vous.

Ces prestations sont rémunérées :

- ▶ Sous forme d'honoraires pour l'activité conseil sur la base d'un taux horaire de 150 € TTC
- ▶ Sous forme de commissions dans le cas d'intermédiation sur la base suivante :
  - ⋮ La totalité des frais de souscription déduction faite de la part revenant à la société qui l'autorise à commercialiser ce produit.
  - ⋮ Une fraction des frais de gestion annuel dans la limite de 50% des frais de gestion
  - ⋮ perçus par la société. Soregor Patrimoine s'engage à assister son client dans l'obtention de ces informations.

